

VIRAZEIL

E01_2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 19
 en Exercice : 19
 Présents : 14
 Pouvoirs : 03
 Votants : 17

L'an deux mille VINGT CINQ Le 19 FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de VIRAZEIL,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle
 du Conseil Municipal à la Médiathèque, sous la présidence de
 M. COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/02/2025

PRESENTS : BONNET Christophe - BRIEDA Éric - CELLOT Jennifer -
 COURREGELONGUE Christophe - LATASTE Jean-Claude - LEBEDINSKY
 Alexandre - MARTINETTI-BRICE Renée - PARAGE Marie-Line - PAULAY
 Vincent - PIRA Pascal - REVERTE Antoine - RIGO Olivia - THEVEUX Marcel
 - VALENTI Monique -

POUVOIRS : GLANES Patrick pouvoir à PARAGE Marie-Line - SCAFFINI
 Sylvie pouvoir à LEBEDINSKY Alexandre - ZOÏA Annie pouvoir PAULAY
 Vincent

ABSENTS : MARREL Loriane - TONINI-HELBERT Gaëlle -

PAULAY Vincent a été désigné comme secrétaire de séance

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme : définition des modalités de la mise à disposition du public

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération le 13 février 2019.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de lancer une procédure de modification simplifiée n°4 du document d'urbanisme communal pour les motifs suivants :

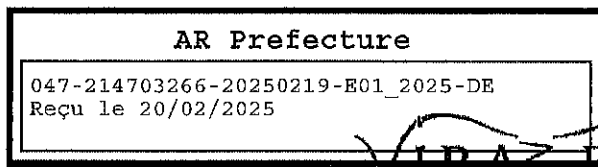
Des constructions ont été intégrées totalement dans la trame verte et bleue, empêchant toute possibilité d'évolution pour ce bâti existant. Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle

Définition des modalités de mise à disposition du public

La présente délibération a également pour objet de définir les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de VIRAZEIL.

Le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de VIRAZEIL présentant l'exposé de ces motifs ainsi qu'un registre permettant au public de formuler des observations, seront mis à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie de VIRAZEIL – 1 place de la Mairie 47200 VIRAZEIL, durant la période suivante :

- 24 mars au 25 avril 2025.



E01_2025

Durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire – Mairie – 1 Place de la Mairie – 47200 VIRAZEIL,

Un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations.

Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la Mairie de VIRAZEIL.

Le dossier de mise à disposition au public, du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de VIRAZEIL, contiendra :

- un rapport de présentation exposant les motifs des changements apportés dans le cadre de la modification simplifiée du PLU ;
- Les avis des personnes publiques associées

Cadre juridique

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

VU la loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 « urbanisme et l'habitat » ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU l'Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme ;

VU les articles L 101-1, L 101-2, L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme ;

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à l'unanimité**

DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L153-36, L153-37, L153-40, L153-47 du Code de l'Urbanisme,

PRECISE que le dossier de projet de modification simplifiée n°4 du PLU de VIRAZEIL sera mis à la disposition du public, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations aux heures d'ouverture de la Mairie de VIRAZEIL, du 24 mars au 25 avril 2025,

PRECISE que durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire – Mairie – Au bourg – 47200 VIRAZEIL,

AR Prefecture

047-214703266-20250219-E01_2025-DE
Reçu le 20/02/2025

E01_2025

VIRAZEIL

DIT qu'un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations.

Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, et affiché à la Mairie de VIRAZEIL,

PRECISE que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine
- Madame la Présidente du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Président du PETR Val de Garonne Guyenne Gascogne
- Monsieur le Président de Val de Garonne Agglomération, en charge du Programme Local de l'Habitat et de l'organisation des transports urbains.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant la modification simplifiée n°4 du PLU.

Certifié exécutoire
Reçu Sous-Prefecture
le 20/02/2025
Publié
Le 20/02/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire

Christophe COURREGELONGUE

